

LE NUMÉRO

5

CENTIMES



L'Avénir

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

5 CENTIMES

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclamations..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »
Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

8, PLACE DE LA BOURSE, 8

et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

2 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

Nous sommes en mesure d'affirmer à nos lecteurs que sous peu nous recommencerons à donner la gratification quotidienne de Cent Francs sous une nouvelle forme, si, contrairement à nos prévisions, nous n'avions pas gain de cause devant la Cour d'appel.

LE DROIT DE GRÂCE

Un homme : Campi, attend dans sa cellule, qu'il plaise à un autre homme de décider du sort de sa tête. Les juges lui ont demandé, le bourreau est prêt à la saisir. Ce soir, demain, dans huit jours, on va dresser la guillotine sur les cinq pierres du parvis de la Roquette. Le condamné a usé toutes les juridictions. Quelques heures, seulement, le séparent de l'éternité.

Il attend ! Désespéré ? Non. Une lueur subsiste dans sa nuit. Sa vision macabre est traversée d'un éblouissement. Ses cauchemars sanglants ont des réveils doux comme des aubes. Sa pensée le transporte là-bas, vers l'Élysée.

Dans ce palais réside un bourgeois honnête, tranquille, qui a une bonne figure de père de famille, qui aime ses enfants, qui est vieux et que l'on dit bon. Il suffit à ce propriétaire de dire, par manière de causer, comme pour tuer le temps : « Ne tuez pas Campi ! » Et l'on ne tuera pas Campi. Ni Campi, ni les autres qui attendent, comme lui, dans le cachot, vêtu de la camisole de force, qu'un mot de pardon tombe de la bouche du vieillard.

Nous sommes, nous le redisons, encore et bien haut—avec Beccaria et avec Hugo, contre la peine de mort. Une boutade d'Alphonse Karr ne rendra pas serein ce qui est odieux. Nous trouvons que le juge—cet employé préposé à l'application des lois, comme un autre le serait à l'enregistrement des naissances ou des décès ; être humain ayant ses passions et ses vices, ses faiblesses et ses haines, ses lassitudes et ses dégoûts ; fait de la même chair que les autres hommes, mangeant un même pain, pétri seulement avec les larmes de ceux qu'il condamne—nous trouvons que le juge n'a pas le droit d'assassiner un autre homme, même avec la complicité de la loi, même avec l'aide du bourreau. Il n'a pas le droit d'appliquer une peine irrémédiable, lui, l'être peccable et imparfait. Mais il y a un droit plus monstrueux encore, contre lequel les républicains protestent : c'est le droit de grâce.

La vieille société monarchique l'a légué à la société républicaine ; c'est l'une des formes monstrueuses—et charmantes—du bon plaisir : une démocratie doit le renier.

Sous une royauté, rien de plus logique que ce droit exorbitant. Le souverain est un être d'essence supérieure aux yeux des foules. Jadis, il guérissait les écrouelles en les touchant. Le roi apparaissait au peuple comme le dépositaire d'un pouvoir venant de Dieu. Dieu donnant la vie pouvait bien octroyer à son représentant le droit de l'ôter ou de la rendre. Le roi emploit la société. Il est au-dessus des lois. La Justice est couchée à ses genoux : c'est une posture qui lui sied si bien ! Elle rend des arrêts, quelquefois ; des services : toujours ! Le prince, d'un signe, fait tomber la hache ou l'arrête. L'homme qui va mourir est un de ses sujets. Il peut, s'il lui convient, dire à cet homme : Je te fais grâce.

Parfois, il délègue ce droit à une maîtresse. Elle éprouve le besoin de faire une aumône ; il lui donne une grâce ; elle fait la charité d'une existence. A moins qu'elle n'ait ses nerfs, qu'il ne fasse de l'orage ou

que son chien favori ne soit malade. On a le cœur noir, quand ceux qui vous sont chers souffrent. La tête d'un malheureux a dépendu souvent du caprice d'une jolie femme.

Et nous revoyons cela sous la République.

Le vieillard de l'Élysée use largement de mansuétude. Pourtant, il y a quelques jours, on a coupé le cou d'un parricide à Lille. M. Grévy se porte mal, dit-on, les froids lui sont contraires. Ce condamné a sollicité sa grâce dans de mauvaises conditions. Un matin, après avoir embrassé Alice au front, le père, encore tout ému de ce baiser, a prononcé que décidément Masquelin devait mourir.

Et Masquelin est mort.

Et Campi mourra

C'est un brute. Oui ! Il a tué comme un sauvage : d'accord. Son crime est entouré d'un étrange mystère : nous ne le défendons point. Nous constatons seulement que s'il est guillotiné, Campi, c'est parce que M. Grévy le voudra bien.

Si le propriétaire jurassien, entre les mains duquel la République a mis sa destinée, a la conscience pure et droite, il doit faire de singuliers rêves. Lorsque les juges ont déclaré solennellement que le coupable a mérité la mort, il lui appartient de déclarer que la sentence sera exécutée ou non. Ce bourgeois de mœurs paisibles est le pourvoyeur direct du bourreau—lequel est l'assassin légal. C'est lui qui, se plaçant au-dessus de la justice, d'un trait de plume, peut rayer un être du monde des vivants. Le paraphe de sa signature, qui crache sur le papier, précède le grincement du couteau. M. Grévy ne doit pas dormir tranquille toutes les nuits.

Sous une royauté : le droit de grâce est un moyen ; dans une démocratie : c'est un non-sens. Le pardon n'appartient qu'à l'offensé et la clémence possible pour un seul est le plus odieux des arbitraires.

Octave LEBESQUE.

L'Encyclique contre les francs-maçons nous remet en mémoire une anecdote qui remonte à treize ans—presque jour pour jour.

Le 27 avril 1871, les francs-maçons résidant à Paris se rendirent à Versailles et plantèrent leur bannière sur les fortifications d'Auteuil. Les bannières furent criblées de balles. Ceux qu'ils imploraient étaient des frères : Jules Simon était franc-maçon—Thiers aussi.

Le F. Thiers répondit ces paroles à Thérifok, le délégué de toutes les loges : « il y aura quelques têtes de cassées, quelques maisons de trouées : mais force restera à la loi ! »

Voilà ce que l'on entend par la fraternité maçonnique.

LA RÉPUBLIQUE DES CURÉS

On lit dans le *Télégraphe* :

« Les personnes à même d'être bien renseignées sur les affaires de Rome démentent formellement que le pape Léon XIII soit résolu à se retirer en France.

« Ce qui a pu donner quelque fondement à la nouvelle affirmation lancée par une feuille catholique allemande : la *Germania*, c'est que M. Jules Ferry a, effectivement, fait pressentir le pape, il y a quelques semaines, lorsque le bruit de son départ de Rome a couru.

« Le président du conseil aurait fait offrir au chef du catholicisme l'hospitalité de la France ; mais cette offre n'aurait eu qu'un caractère de pure courtoisie. Le cabinet français n'a pas, croyons-nous, autrement insisté, se rendant compte des difficultés que soulèverait avec l'Italie la retraite du pape en France, en cas d'acceptation définitive de la part de celui-ci. »

Ainsi, c'est M. Jules Ferry qui a offert au pape de venir s'installer en France. Les doutes

se portaient sur le comte de Paris : le comte de Paris est distancé ; il y a plus catholique que Philippe VII, c'est le président du conseil.

Le *Télégraphe* ne voit là « qu'un acte de pure courtoisie », nous n'y voyons, nous, qu'un acte de louche maladresse. Inviter le pape à venir chez nous ; le solliciter d'apporter en France les petits complots de la religion : une telle idée ne pouvait germer que dans la tête de M. Jules Ferry. Qu'on s'étonne, après cela, que le successeur de M. Gambetta se soit marié religieusement, en catimini, il y a trois mois dans la chapelle de la nonciature ?

L'orateur de Périgueux disait dernièrement que la République devait être « la République des paysans. » En attendant, il nous prépare « la République des curés. »

On ne saurait trop rappeler aux monarchistes, puisqu'ils semblent le perdre de vue, que, depuis le 1^{er} janvier 1883, il y a eu 27 élections de députés nouveaux, parmi lesquels figurent seulement six réactionnaires. Ajoutons que la réaction n'a pas été mieux partagée en fait d'élections au conseil général. Dans l'Orne, les républicains ont conquis trois sièges aux scrutins des 6 et 13 avril, ce qui fait passer la majorité de droite à gauche. Sur les seize élections qui ont eu lieu jusqu'à ces jours derniers, les monarchistes n'avaient obtenu que deux sièges ! Enfin, au scrutin de dimanche, sur cinq élections de conseillers généraux, les républicains ont arraché deux sièges nouveaux à leurs adversaires.

Désormais, les républicains ont la majorité dans tous les conseils généraux moins cinq.

NOS INFORMATIONS

M. Hervé, conseiller municipal de Paris, a envoyé au comte de Paris une étude très complète sur les élections qui se préparent.

Il résulte de son étude et de ses prévisions que la droite gagnerait trois nouveaux sièges à la Chambre. Elle risquerait de perdre un poste acquis.

— Le ministre de l'intérieur, sur l'avis de M. Ferry, a demandé aux préfets de lui télégraphier le compte rendu et le texte des ordres du jour votés de toute réunion revisionniste organisée dans les départements par les députés confédérés.

Il paraît certain que si l'enquête promise par le cabinet sur l'affaire Saint-Elme n'a pas sérieusement abouti avant la rentrée du Parlement, une demande d'interpellation sera déposée dès la reprise de la session par un membre de la Chambre des députés.

L'interpellation conclura à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire sur la situation politique générale de la Corse.

— La possession d'Obock, sur la mer Rouge, ne tardera pas à être utilisée par le gouvernement français. Le ministère de la marine se dispose à y installer un dépôt de charbon qui permettra à nos navires d'échapper au tribut qu'ils payent actuellement à Aden.

C'est un commencement pour l'établissement d'une colonie nouvelle.

— M. Raynal, sur les invitations de MM. Thomson et Etienne, assistera à l'inauguration du chemin de fer qui reliera le département de Constantine à la Tunisie.

— M. Waldeck-Rousseau se serait plaint du rôle effacé qu'il a joué à Cahors et aurait offert sa démission.

Il serait remplacé par M. Caméscas e. M. Ranc passerait, en ce cas, à la préfecture de police.

— L'inauguration de la ligne du chemin de fer du Mans à Chartres aura lieu le 30 avril.

A cette occasion, la ville de Chartres organise de grandes fêtes.

— Le Charles Lullier qui va diriger le *Sampiero* est bien le fameux Lullier qui trahit ses amis de la Commune et qui fut, pour ce fait, publiquement flétri dans un meeting, présidé, croyons-nous, par M. Lissagaray.

— On dément le bruit de la nomination du général de Miribel au poste d'ambassadeur à Berlin.

— On va désaffecter à Paris une église, celle de l'Assomption, qui fait double emploi avec l'église de la Madeleine. La ville va ren-

trer en possession de cet immeuble et en fera l'usage qui lui plaira.

— Avant-hier a eu lieu l'ouverture des conseils généraux.

Dans l'Aisne, le conseil a décidé que, en signe de deuil et de souvenir sympathique, M. Henri Martin, l'éminent historien, mort il y a quelques mois, ne serait pas remplacé comme président avant la session d'août.

Le gouvernement résout les questions sociales à sa manière. Les ouvriers de Denain et d'Anzin demandaient du pain, on leur envoie du plomb.

La Compagnie a voulu prouver qu'elle était capable de faire quelque chose pour les ouvriers : elle a fait des casernes. Le pouvoir, qui est naturellement au mieux avec les ducs d'Audiffret-Pasquier du pays, leur a promis en échange de mettre beaucoup de soldats dedans.

C'est ainsi que le gouvernement fait droit aux réclamations des mineurs : il fortifie les mines. Quand une grève éclatera, on n'aura plus besoin de télégraphier au préfet : Envoyez troupes ! M. le duc n'aura qu'à sonner le commandant militaire, il aura ses fusilleurs sous la main.

Et voilà comment on prépare les revanches terribles !

GORDON ABANDONNÉ

Le général Gordon a télégraphié à sir Evelyn Baring pour lui exprimer son extrême indignation au sujet de la façon dont il a été abandonné par le gouvernement anglais.

Le général ajoute qu'il est décidé à éviter dorénavant toute relation avec ceux qui ont déserté et sur lesquels retombera la responsabilité de tout le sang versé déjà et de toutes les vies qui seront sacrifiées encore dans la révolution du Soudan.

Durant toute la journée d'hier, la ville du Caire a été pour ainsi dire en état de siège, car plusieurs régiments de l'armée égyptienne ont dû monter la garde dans les différents quartiers, tandis que la cavalerie, divisée en trois détachements, était chargée de garder le faubourg de Choubra, la cour de justice et les faubourgs de l'ouest.

Un escadron du 10^e hussards était également consigné, et tous les postes de police avaient reçu des renforts. Un certain nombre de cheiks arabes ont été arrêtés.

Si une révolte avait éclaté, elle aurait probablement pris d'abord la forme d'un mouvement national contre les Anglais, et les déclassés étrangers, qui constituent un contingent si nombreux de la population du Caire, se seraient sans doute rangés du côté de celui des deux partis qui aurait eu le dessus.

On a constaté que parmi les principaux instigateurs du mouvement, il y a des étrangers.

Sir Evelyn Baring a quitté Le Caire hier, à six heures, en même temps que le général Graham. Ce dernier ne s'est décidé à quitter Le Caire qu'une heure avant le départ du train.

On affirme d'une source digne de foi que le gouvernement a résolu d'envoyer aussitôt que possible à Khartoum toutes les forces disponibles de l'armée égyptienne.

On espère que le corps expéditionnaire pourra se mettre en marche dans six semaines au plus tard.

La *Nation* a reçu de son correspondant d'Allemagne la nouvelle suivante :

« Un traité secret, dont voici la substance, doit être intervenu entre le chancelier de fer et le ministre de plomb : l'Alsace et la Lorraine nous seraient rendues, l'article 11 du traité de Francfort serait effacé ; mais en échange l'Allemagne—qui a besoin de colonies—recevrait l'Empire Indo-Chinois (Cochinchine, Cambodge, Tonkin, Annam et îles voisines), conquis et pacifiés par la France. »

L'Allemagne, pays des cigognes, donne souvent le jour à des canards. Cependant, il ne faudrait pas absolument prendre en plaisanterie cette nouvelle stupéfiante. Elle est peut-être plus vraie qu'on ne pense.

Avec M. Jules Ferry, il faut savoir ne s'étonner de rien.

LE CHOLÉRA

Le conseil sanitaire a décidé que les navires en provenance de Bassin et de Calcutta, passeraient le canal de Suez en quarantaine. La Compagnie du canal avait déjà, depuis plusieurs jours, pris ses dispositions habituelles pour que le transit des navires en quarantaine se fit sans retard.

La Compagnie du canal, en vue des quarantaines, a toujours un nombre considérable de pilotes à sa disposition ; lorsqu'un navire suspect se présente, un pilote monte à bord, comme d'habitude, fait passer le canal au navire et, arrivé à l'extrémité, le pilote, qui descend, va purger une quarantaine de sept jours dans un lazaret spécial.

Une nouvelle demande de crédits sera encore déposée, à la fin des vacances parlementaires, par le ministre de la marine pour le Tonkin.

L'argent voté par la Chambre pour l'entretien de notre corps expéditionnaire dans l'Extrême-Orient est depuis longtemps dépensé, et actuellement le gouvernement recourt à des expédients financiers pour couvrir les frais de la campagne tonkinoise.

On ne sait point encore à quel chiffre sera fixé le nouveau crédit qui va être demandé.

On parle de cinq millions.

Au Tonkin

Les avis de Pékin assurent que le changement de cabinet s'est fait sans aucun trouble. Le prince Chun a notifié son avènement au pouvoir aux représentants de la Chine à l'étranger, sans indiquer la direction politique que suivra son gouvernement.

Tshou, membre de l'instruction publique, a été nommé membre du Tsong-Li-Yamen. Ce personnage est connu surtout par la protestation qu'il adressa au prince Kong, lorsque celui-ci accepta la retraite de Tso-Tsong-Thao, l'ex-vice-roi de Nankin, connu par ses sentiments hostiles aux étrangers.

Tshou et Khouang-Bele sont les deux seuls membres nouveaux du Tsong-Li-Yamen.

Les cinq autres membres de ce corps n'ont pas été changés. Ce sont :

Ling-Shou, ministre de l'intérieur ;
Tchang-Peelong, vice-président du ministère des requêtes (cour de cassation) ;
Tsen-Allang-Ping, sous-secrétaire d'Etat au ministère des rites (cultes) ;
Tsho-Tsia-Mi, préfet de Pékin ;
Wou-Tin-Fan, sous-secrétaire d'Etat du ministère de la cour.

Le bruit du rappel de Li Fong-Pao, ministre près les cours de Vienne, Berlin et Rome, et de Tchen-Tsao-Jou, ministre près les gouvernements de Washington et de Madrid, paraît jusqu'à présent faux.

Les avis de Pékin constatent que le changement qui vient de se produire est la conséquence naturelle du mécontentement provoqué par les échecs de la politique chinoise au Tonkin, qu'il n'avait rien d'imprévu et qu'il n'implique pas néanmoins une politique plus accentuée, ni contre les étrangers en général, ni contre la France en particulier.

Suivant un télégramme du Times, daté de Hong-Kong, on discute actuellement dans l'état-major français au Tonkin un projet consistant à débarquer des troupes près de Pakoi pour venir menacer Canton.

Une dépêche de Shang-Hai, de source anglaise, assure que la nouvelle de la disgrâce du prince Kong et l'avènement du prince Chun a été reçue avec enthousiasme dans les provinces. L'opinion populaire considère le changement du ministère, à Pékin, comme un présage de guerre. Des mesures ont été prises pour défendre les côtes, dont la population est très excitée.

ETRANGER

Londres. — Le gouvernement sera interpellé jeudi sur ses rapports avec l'Allemagne et la France, relativement à la question des récidivistes.

Des avis privés de Londres prévoient que le projet de conférence internationale pour le règlement de la question financière d'Egypte rencontrera des objections sérieuses auprès de certaines puissances, notamment de la France.

Ces puissances craindraient que la conférence ne fût un acheminement vers une annexion.

Berlin. — Les autorités allemandes ont fait arrêter des patriotes alsaciens, qui jouaient la Marseillaise dans leur village.

Rome. — On plaide en ce moment à Catane un procès dans lequel figure trois cents accusés. Il y a cent-douze avocats.

L'acte d'accusation, dans le procès monstre qui doit se juger à Catane, et si volumineux, que les autorités se sont vues forcées de renvoyer l'affaire au mois de juin. On est en train d'ajouter une aile aux bâtiments de la prison, pour pouvoir y loger les prévenus.

Les membres de la Pentarchie ont tenu hier soir une réunion dans laquelle ils ont résolu de fonder un cercle politique sous le nom de cercle de la gauche parlementaire.

M. Crispi à été élu président.

MM. Cairoli, Nicotera et Baccarini ont pris successivement la parole et ont déclaré qu'il n'existait aucune dissension dans le parti.

Saint-Petersbourg. — Trois officiers de marine, MM. Rachmanoff Dobratvorsk et Postelinkoff, ont été arrêtés le 18 courant à Cronstadt, sous l'accusation de complicité avec le parti révolutionnaire. Ils ont été conduits à la forteresse St-Pierre et St-Paul.

Neufs fonctionnaires supérieurs du gouvernement ont été arrêtés pour la même cause la semaine dernière, à Saratoff, et envoyés sous escorte à Saint-Petersbourg.

Le bruit court aujourd'hui que la personne arrêtée à Odessa, il y a quelques jours, n'est pas Degaïeff, comme on l'avait d'abord supposé. Ce prisonnier sera transféré à Saint-Petersbourg, pour permettre d'établir son identité.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La santé de Guillaume.

L'empereur Guillaume se porte très mal, malgré ce que peuvent dire les dépêches officieuses d'Allemagne. Il dort continuellement. Il est dans un état de faiblesse absolue.

Des symptômes très graves font croire à sa fin prochaine.

Le socialisme à Berlin.

Le socialisme prend, à Berlin, un développement extraordinaire. Cinq mille charpentiers viennent de se mettre en grève. Cet arrêt dans les travaux ne peut manquer d'être vivement ressenti dans les cercles commerciaux.

Obligations de la ville de Paris

Il a été procédé, hier matin, au 50^e tirage de l'emprunt de la ville de Paris 1871.

Le n° 245.526 gagne 100.000 fr.

Les n°s 211.291 et 485.490 gagnent chacun 50.000 fr.

Les n°s 1.289.383 — 493.591 — 1.119.443 — 1.283.539 — 1.047.591 — 1.028.663 — 822.325 — 215.552 — 1.093.106 — 172.633, gagnent chacun 10.000 fr.

LA GELÉE

La gelée de la nuit dernière a produit des effets désastreux dans tout le Beaujolais.

On écrit de Villié-Morgon, que dans les bas-fonds, les neuf dixièmes des vignes ont été gelées.

Dans les hauts, les pertes sont moins grandes il y en a cependant beaucoup.

Les Elections du 4 Mai

4^e arrondissement. — Comité des républicains radicaux socialistes. — La commission exécutive des républicains radicaux socialistes invite les citoyens qui voudraient faire partie dudit comité, de vouloir se faire inscrire à la réunion plénière des groupes qui aura lieu à la fin de cette semaine, où il se a discuté sur les candidatures présentées par les groupes. Passé ce jour, les procès-verbaux ne seront plus admis.

Citoyens, ne voyons pas indifférents, car de notre énergie dépend le sort des travailleurs.

Unissons-nous pour envoyer siéger au conseil municipal des citoyens dévoués, pour aller grossir les rangs de cette vaillante minorité, qui seule défend les intérêts des travailleurs.

La commission exécutive.

Tous les membres élus pour faire partie de la commission exécutive du cinquième arrondissement sont invités à assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui 23 avril, chez le citoyen Parier, rue de la Fronde, 2.

Pour la commission : Jacquet.

Comité électoral des républicains radicaux socialistes du 3^e arrondissement (Gare). — Réunion plénière. — Tous les citoyens faisant partie des groupes dudit comité, ainsi que les membres des groupes de Montchat, la Villette, Sacre-Cœur, Montplaisir, la Grange-Trou, Meulin-Vent, la Mouche, sont invités à assister à une réunion plénière qui aura lieu mercredi 23 avril, à 8 heures très précises du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Ordre du jour :

Elections municipales.

N. B. — Les portes seront rigoureusement fermées à 8 h. 1/2.

Le Secrétaire : Guilhaumet.

6^e arrondissement. — Chers concitoyens, Comme contribuables, vous avez intérêt, aussi bien que nous, à ce que le prochain conseil municipal soit composé d'administrateurs intelligents et probes, voulant faire des économies et seconder les réformes. Nous n'atteindrons ce résultat qu'en nous plaçant au-dessus des divisions et des querelles de comités, et en allant chercher, n'importe où ils se trouvent, les hommes capables et franchement républicains.

C'est pourquoi nous vous prions d'assister à la réunion générale, qui aura lieu jeudi 24 courant, à 8 heures précises du soir, chez Frédéric, rue Duguesclin, 159, pour examiner avec nous l'ordre du jour suivant :

Préparation d'une liste municipale de conciliation entre tous les républicains du 6^e arrondissement.

La commission d'initiative :

Bablier, F. Bigot, Conteville, Guerry, F. Magnin, Ravel, Paul Sirand.

Elections

Plusieurs électeurs de la région nous écrivent pour nous demander si l'on peut, par des affiches, faire connaître et discuter les candidatures municipales, comme pour les élections législatives.

A partir de l'ouverture de la période électorale, on peut employer les affiches comme moyen de publicité, à condition de les soumettre au timbre, sauf, toutefois, pour celles contenant la profession de foi des candidats, lesquels, dans ce cas, doivent y apposer leur signature.

Nous avons reçu lundi soir, trop tard pour le publier, le compte rendu d'une réunion électorale tenue à la Croix-Rousse. Une démarche de conciliation et de fusion était faite par des délégués du Comité central.

Voici la teneur du document, présenté par l'un des délégués, le citoyen Borgay :

Comité central des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement.

Extrait du procès-verbal de la séance du 19 avril.

« Le comité d'arrondissement décide :

« 1^o La commission déléguée auprès du comité des républicains radicaux-socialistes proposera le titre commun de « Union des comités des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement ; les affiches seront signées des noms les plus connus des deux comités.

« 2^o La commission demandera également la nomination, séance tenante, d'une commission pour s'adjoindre à celle du comité central, et rédiger le mandat commun. Elle demandera que ce travail soit terminé jeudi, dernier délai, et qu'à cet effet, la commission des deux comités ait plein pouvoir pour la rédaction dudit mandat, lequel sera présenté pour être accepté en réunion plénière des deux comités.

Certifié conforme :

« Le secrétaire : BORGEY. »

Après une longue discussion, l'ajournement de la proposition du comité central jusqu'après le premier tour de scrutin, est votée.

A l'unanimité, l'assemblée décide qu'au second tour de scrutin, les socialistes et les républicains du comité central voteront pour ceux des candidats qui auront le plus de voix.

Une réunion avait lieu au Casino de Vaise, à la même heure. Cinq cents électeurs y assistaient. Le mandat a été discuté, la commission nommée. Puis on a passé à la présentation des candidats.

Les noms qui semblent pris en considération sont ceux des citoyens Thevenet, conseiller sortant, Monverre, tisseur, Bessières, conseiller sortant, Charpentier père, ancien conseiller de Voiron, Picorneau, facteur des postes, Schmidt, brasseur ; Marin, tisseur.

Chronique régionale

Savoie. — Notre correspondant, M. Louis Terrier, nous écrit qu'il n'est pas candidat au Conseil d'arrondissement. C'est son homonyme, M. Charles Terrier, qui a eu le tort de mal choisir son patronage — ceci soit dit en passant.

On nous écrit de Chambéry :

« Il existe dans notre ville un asile départemental d'aliénés qui occupe, en qualité de peintre plâtrier, un nommé Firmingo, qui, non naturalisé, touche de l'administration de cet établissement un traitement annuel de 100 fr., la nourriture et le logement, avec un quart de vin en plus que tous les autres employés de l'asile. »

Il est, en effet, surprenant de voir des employés de nationalité étrangère servir en qualité d'employés dans un établissement de l'Etat.

La construction des forts sur notre frontière de l'Italie, confiée à des sujets italiens, a été une faute très grave et qui a ému, à juste titre, nos compatriotes.

Nous espérons qu'il suffira d'appeler l'attention sur ces faits pour qu'ils ne se continuent pas à l'avenir.

VILLE DE LYON

Rapport de la Commission spéciale

chargée d'étudier les moyens de

SUPPRIMER L'OCTROI

et de le remplacer

par des Taxes directes

(Suite)

Le second rayon, c'est-à-dire cette partie de la ville assujettie aux droits d'octroi, qu'elle se trouve en dehors des barrières, est encore dans une situation bien plus critique ; car, lorsqu'un contribuable ou un fournisseur arrive du dehors avec de la marchandise taxée, et qu'il doit la décharger dans cette zone, il est obligé de faire très souvent près d'un kilomètre pour venir au bureau le plus rapproché y acquitter les droits. Ajoutez-y la même distance pour s'en retourner, et vous comprendrez combien de fois les marchandises doivent se livrer sans que les droits aient été acquittés.

2^o L'Octroi est inintelligent.

En frappant surtout les objets de consommation, il n'atteint pas celui qui possède, car, quelle que soit la situation du contribuable, ses besoins sont identiques, et, par conséquent, il consomme en égale quantité. Il n'y a donc que la qualité qui diffère, du plus au moins, suivant les moyens de chacun. Mais alors, voyons dans les taxes d'Octroi si la consommation de luxe est plus imposée que celle de troisième choix ? Pas du tout ; l'application en serait, du reste, tout à fait difficile, pour ne pas dire impossible ! Un hectolitre de vin à sept ou huit degrés d'alcool, bien souvent, paie d'une nature douteuse, paie 6 fr. 15 c. par hectolitre aussi bien que le vin de Bourgogne ou de Bordeaux, qui se vend jusqu'à 4, 6 ou même 800 fr. la pièce de 228 litres.

Celui qui achète du bœuf de troisième qualité à 1 fr. 20 ou 1 fr. 40 le kilogramme, celui qui, au lieu de mouton, achète de la chèvre, paie aussi bien 10 fr. par 100 kilogramme, que le riche qui achète des morceaux de bœuf de première qualité à 2 fr. ou 2 fr. 50 le kilogramme.

Nous pourrions multiplier les exemples, et il suffirait pour cela de prendre tous les objets de consommation soumis aux taxes, et nous verrions que les marchandises les plus inférieures sont généralement soumises aux mêmes taxes que celles de première qualité.

3^o L'Octroi est immoral.

Il est malheureusement reconnu qu'un grand nombre de citoyens très honorables dans leurs relations commerciales et privées, ne se font aucun scrupule pour frustrer l'Octroi, soit à cause de la perte de temps que leur occasionnent les formalités à remplir, soit à cause du peu d'équité qui préside à la répartition des charges. Ces personnes ne considèrent pas que le tort, qu'elles font aux finances de la Ville, est un vol, et on les trouve très souvent racontant à leurs amis les moyens qu'elles ont employés pour tromper la surveillance des préposés.

D'autres personnes moins scrupuleuses en font une véritable profession, et s'habituent par là à l'oisiveté et aux conséquences qu'elles entraînent.

Il est regrettable que, dans une société civilisée, des faits aussi immoraux puissent se passer sous l'œil bienveillant de la population, qui prêterait plutôt la main à celui qui commet un détournement par contrebande, qu'à l'agent chargé de l'en empêcher. Ce n'est pas impunément que de pareils faits peuvent exister, c'est certainement au détriment de la moralité publique qu'une nation les tolère.

L'Octroi est coûteux

En effet, les recettes de l'Octroi sont prévues au budget pour les sommes suivantes :

Recettes ordinaires	
Produit présumé de l'Octroi	Fr. 8,000,000
Produit des frais d'escorte effectués aux barrières d'octroi.....	300
Recettes extraordinaires	9.600.300 »
Produit de la surtaxe de 2 fr. 40 par hectolitre de vin en cercles et en bouteilles, et de 7 fr. par hectolitre d'alcool.....	1,600,000
Les dépenses sont prévues pour les sommes suivantes :	
Frais de perception de l'Octroi.....	Fr. 862,870
Subvention à la caisse de retraites des employés d'octroi...	52,000
Imprimés divers...	10,000
Frais de casernement des troupes de la garnison.....	100,000
Excédent des recettes sur les dépenses	Fr. 8,575,430 »

C'est donc plus de la dixième partie des recettes (10,67 0/0) qui est nécessaire pour les frais de perception.

A suivre.

UNE METHODE

M. Marc-André Papi, professeur au Lycée et à l'école supérieure de Commerce de Marseille, vient de donner une puissante impulsion à la calligraphie.

Sa nouvelle méthode d'écriture est fort simple.

M. Papi commence son cours par de simples lignes courbes légères et sans plein ; bientôt, à l'aide de quelques combinaisons de lignes droites d'abord et courbes ensuite, il conduit sans peine l'élève à former des lettres progressivement enchaînées les unes aux autres, tout en lui faisant acquiescer une chose bien précieuse, la pente, qui deviendra pour ses doigts une habitude facile qu'il retiendra sans effort.

D'un autre côté, l'enfant apprend tout d'abord, ce à quoi il n'arrive que bien tard et avec difficulté avec les autres méthodes, la légèreté et la prestesse dans l'exécution et l'habitude de ne pas séparer les lettres d'un même mot, celles-ci étant dans la méthode Papi, formées de manière à pouvoir être tracées conjointement avec d'autres sans que la plume quitte le papier.

Cette méthode se recommande par trois avantages essentiels :

1^o Elle permet aux commençants de former presque tout d'abord les lettres sans passer par des exercices graphiques incompatibles avec la petitesse et l'inexpérience de leur main ;

2^o Elle donne à l'écriture un caractère typique qu'elle ne perd plus, comme cela arrive généralement avec les autres méthodes ;

3^o Elle apprend à écrire couramment, ce qui est un immense avantage.

On peut donc dire que M. Papi a résolu ce problème : « écrire vite et bien. »

CONCOURS HIPPIQUE

Troisième Journée

Le concours hippique se continue, favorisé par une température magnifique, quoique un peu froide.

Une affluence considérable se pressait dans l'enceinte : aux tribunes publiques de nombreux

Le banquet annuel des lithographes de Lyon aura lieu le dimanche 4 mai 1884, à midi au restaurant Gaillard, place de Trion, à St-Just.

Les cotisations sont reçues tous les samedis soir, de 8 à 10 heures, café de la Patrie, rue de la Préfecture, 2. Le secrétaire, A. Félér.

Harmonie du 1^{er} arrondissement. — Nous prions MM. les membres honoraires qui désireraient accompagner la Société au festival de Montluel le 18 mai, de vouloir bien se faire inscrire au siège social jusqu'au 30 avril, dernier délai.

Les conscrits qui désireraient faire partie de l'Harmonie, sont invités à se présenter, les mercredis et samedis, à 9 heures du soir, au siège de la Société, 7, rue de Belfort.

N.B. — Il ne sera perçu aucune inscription jusqu'au 1^{er} mai.

Appel aux hommes sensés qui veulent détruire la superstition et le fanatisme. — La ligue nîmèr cale, académie philosophique libérale de France, donne avis qu'un grand congrès se tiendra à Lyon, salle de l'Alcazar, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin prochains, à l'effet de résoudre les questions suivantes :

- 1^{re} Doit-on revenir à la stricte application du concordat ? ou va-t-il mieux séparer complètement l'Etat des Eglises ?
- 2^{de} Quelles mesures l'Etat doit-il prendre à l'égard des communes très religieuses ?
- 3^{de} Comment les Sociétés de libre-pensée doivent-elles procéder pour faire triompher définitivement en France la cause anticléricale.

Toutes les Sociétés françaises et algériennes de libre-pensée sont invitées à nommer des délégués.

Des hôtels à prix réduit seront mis à leur disposition pour les trois jours.

S'adresser au citoyen Filleron, rue Villeroi, 29, à Lyon, et au citoyen Mouson, rue Chanoinesse, 17, à Paris, qui, moyennant un timbre-poste, enverront des réponses pour tous les renseignements.

Un homme de 35 ans, connaissant la banque, le notariat et la procédure, demande un emploi aux écritures.

S'adresser à M. Dauteuil, 36, rue Grôlée.

BOURSE DU SOULEVARD

3 0/0.....	77 05	Egypte.....	342 50
4 1/2 0/0.....	108 27	Chemins Turs. »	»
Ture.....	»	Ottomane.....	675 25
Extérieure... 613/16	»	Tabacs Turs. »	»
3 0/0 d/25.....	0.20	d'écart.	
— d/50.....	0.12	—	
4 1/2 0/0 d/25.....	0.17	—	
— d/50.....	0.12	—	

GRANDE

PHOTOGRAPHIE NOUVELLE
Cours Lafayette. 120

T. VAN LAYES

Le public aura, à des prix modérés, des Photographies parfaitement ressemblantes et retouchées avec soin.

Portraits après décès — Agrandissements Reproductions

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement close de murs, composée de 6 pièces, avec terrasse.

Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

ARTICLES

POUR

LA PEINTURE ARTISTIQUE

Couleurs fines à l'huile

COULEURS POUR L'AQUARELLE

Couleurs pour Porcelaine

Grand choix de boîtes garnies, chevalets de table et d'atelier, etc., à des prix très réduits

chez **GUYOT**

4, rue Saint-Dominique, Lyon

Pour cause de départ

A VENDRE

UN CAFÉ-COMPTOIR

Prix : 3,000 fr.

S'adresser aux Bureaux du Journal

prés **MODES** détail

MME J. CLÉMENT

Grande-Côte, 87, Lyon

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

Guérison radicale des **HERNIES**
Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison.
THÉRON & Co, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

SPECTACLES DU 23 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. *La Princesse des Canaries*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. Pour les représentations de Mme Pasca, *Séraphine*, comédie en 5 actes de Victorien Sardou.

Cirque Rancy. — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grandes représentations équestres.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Panorama de Lyon. 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

Casino des Arts. — Spectacle varié.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Alcazar. — Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirée dansante.

Casino de Vaise. — Tous les dimanches et fêtes, grand concert suivi de bal.

La Rédaction-Gérant, **PAGES**

Lyon, imp. Moderne, cours de la Liberté, 70

DEPURATIF DU SANG

Le Sirop Salsepareille **QUET** guérit toutes les Maladies contagieuses. Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleur, Goutte, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adresser à Lyon, Ph. **QUET**, rue Préfecture, 5. — Dépôt à St-Etienne, ph. Didier, rue de la République, 29; Grenoble, ph. Chatrousse, pl. Grenette

TOUT LYON Voudra savoir son avenir par la célèbre M^{me} **STÉPHANIE**, 1, r. des Capucins, près la Grand-Côte

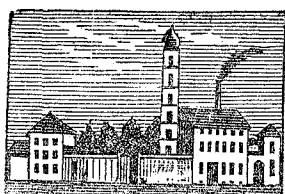
M^{me} HERMAN

AVENIR par les cartes
Passage Saint-Pothin, 6, Lyon

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Sur construction élevée sur le terrain des Hospices. Banque de prêts, 6, rue Sainte-Catherine.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation, 8 juillet 1854. — 40 ans de succès. Infaillible contre les Douleurs rhumatismales, Névralgies, Sciaticques, Congestions cérébrales, Ophthalmies, Pleurésies, Douleurs de reins, Fluxions de poitrine, Toux rebelles, etc.

Prix : De 50 c. à 3 fr.

Envoi franco contre timbres ou mandat

S'adresser à LYON, chez l'inventeur, 21, place Bellecour, et toutes Pharmacies.

AVIS. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature BERTRAND AINÉ

Boul^d de la Croix-Rousse, 151

LYON

CAFÉ BRONDEL

Escargots

SOUPES AU FROMAGE

RESTAURANT SAINT-ÉTIENNE

39, Rue Bourbon, Lyon

SERVICE A LA CARTE ET A LA PORTION

Prix très modérés

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie, 53, Cours Lafayette, LYON

Envoi du tarif par la poste

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE

Seulement

LE VIN DÉPURATIF

A LA SALSEPAREILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'Iodure de Potassium

préparé avec le plus grand soin dans nos Laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Cuisinier, de Salsepareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'Iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et à l'odorat, LE VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes : Dartres, Ulcères, Scrofules, Teignes, Abcès, Furoncles, Scurbut, Galle, Asthme, Goutte.

Plaies,

Boutons,

Tumeurs,

Rougeurs,

Eczémas,

Démangeaisons

Douleurs, Rhu-

matismes, Sciati-

ques, etc., etc. Il

neutralise aussi les

accidents occasionnés

par le mercure et aide la

nature à s'en débarrasser.

Nous délivrons et en-

voyons gratuitement à

toute personne qui en

tera la demande, une bro-

chure traitant des maladies

secrètes et des vices du sang.

Adressez les demandes à M. le Dr de la

PHARMACIE MODERNE DE LYON

5, rue Ste-Catherine, et 6, rue Ste-Marie-des-Terrenes

LE TRAITEMENT EN 20 JOURS

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

— LYON —

IMPRESSIONS COMMERCIALES

et Administratives

Têtes de Lettres — Circulaires — Prix-Courants — Fiches

Lettres de Décès — Lettres de faire part

Titres de Sociétés — Actions — Obligations — Chèques

Bandes imprimées, etc., etc.

LABEURS

Thèses de Médecine et de Droit

LIVRETS DE SOCIÉTÉ
TABLEAUX

Registres à Souche
Etc., etc.

JOURNAUX

Affiches, Prospectus
Factures

CARTES D'ADRESSE
& DE VISITE

Catalogues, Mandats
Etc., etc.

Spécialité d'Affiches et Bulletins pour Elections